

FORMATION EXAMEN

1) POURQUOI MIEUX APPRENDRE À CONDUIRE ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière et/ou de votre accompagnateur.

2) QUELLE EST L'UTILITÉ DE VOTRE LIVRET D'APPRENTISSAGE ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3) QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?

Ce programme se veut être une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4) COMMENT SONT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS ?

Afin de disposer de repères, **4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.**

- 1 MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL**
- 2 APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES**
- 3 CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**
- 4 PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE**

Les compétences détaillent les savoirs **comportementaux**, **techniques** et **environnementaux** dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

5) CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Le déroulement des différentes formules de conduite accompagnée ;

a) Information au public :

Lors de l'inscription à l'auto-école, les clients sont mis au courant des dispositifs de conduite accompagnée (AAC et conduite supervisée) lors de l'acceptation des conditions générales, une case est à remplir pour attester de cette information.

b) L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) :

Inscription à partir de 15 ans

20 heures minimum de conduite en boîte mécanique ou 13 heures minimum en boîte automatique et l'ETG avant le rendez-vous préalable de deux heures avec un accompagnateur.

Après remise des attestations d'assurance et de la fin de formation initiale remplie dans le livret, à l'issue du rendez-vous préalable, départ pour la phase de conduite accompagnée (minimum 1 ans et 3 000 Km)

Lors du rendez-vous préalable avec obligatoirement un accompagnateur, un document spécifique à l'auto-école est remis aux accompagnants expliquant la progressivité de la conduite, ainsi que les manœuvres à travailler qui sont à valider sous forme de tableau.

Durant la période de conduite accompagnée, l'élève revient avec son accompagnateur pour des rendez-vous pédagogiques de 3 fois 2 heures alternant conduite et salle où l'élève et l'accompagnateur reçoivent une information sur la vitesse, l'alcool, l'assurance, les accidents, etc....

L'élève peut passer son permis à partir de 17 ans ½ , aux conditions qu'il est fait à minima 1 an de conduite accompagnée, réalisé les rendez-vous pédagogiques et parcourus les 3 000 km.

En cas de réussite à l'examen, l'élève continue la conduite accompagnée jusqu'au jour de ses 18 ans où il peut conduire seul avec son CEPC

c) La conduite supervisée :

Condition d'âge : seuls les élèves majeurs peuvent accéder à la conduite supervisée.

Condition minimale de formation : 20 h de conduite MINIMUM en boîte mécanique et 13 h MINIMUM en boîte automatique

Après remise des attestations d'assurance et de la fin de formation initiale remplie dans le livret, à l'issue du rendez-vous préalable, départ pour la phase de conduite accompagnée (pas de minimum de temps, ni de kilométrage)

Lors du rendez-vous préalable avec obligatoirement un accompagnateur, un document spécifique à l'auto-école est remis aux accompagnants expliquant la progressivité de la conduite, ainsi que les manœuvres à travailler qui sont validées sous forme de tableau.

En générale il est demandé à l'élève et l'accompagnant dans la conduite supervisée de revenir à l'auto-école une fois par mois ou tous les deux mois pour remettre en place ce qui doit l'être.

La conduite supervisée peut être mise en place dans le cadre d'un élève ayant besoin de prendre de l'expérience en conduite ou dans le cadre d'un échec au permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

a) Examen Théorique Générale :

Les élèves sont présentés à l'examen d'ETG lorsque leur niveau est jugé suffisant par le biais d'un tableau sur lequel sont notés leurs performances (5 fautes ou moins).

Lorsque la décision est prise, l'auto-école propose une prestation qui comprend : la réservation de la place, l'impression de la convocation, le trajet de l'auto-école au centre d'examen (pendant ce trajet, il est donné aux élèves les dernières informations sur le déroulé de l'examen, ce qui leur permet d'être rassurés, et les derniers conseils avant le passage de l'ETG), le retour à l'auto-école, la communication des résultats et l'impression de la feuille jointe aussitôt au dossier.

Ils ont bien sûr la possibilité de se présenter d'eux même et leur numéro NEPH leur est donné sur simple demande.

b) Spécifié de l'auto-école Permis B Cherbourg concernant la présentation à l'examen de conduite :

Les élèves qui sont prêts à passer le permis de conduire sont inscrits à un rendez-vous Pré-Permis animer par le responsable pédagogique de l'établissement.

Lors de ce cours ils leurs est présenté :

Le déroulement de l'examen

Les vérifications intérieures et extérieures des véhicules Yaris

Les spécificités des Yaris de l'auto-école

Les questions de secourisme

La grille de notation et comment obtenir son résultat d'examen, ainsi que la réglementation et les démarches qui suivent la réussite de l'examen de conduite.

Pour animer ce cours, le responsable pédagogique de l'établissement se base sur des vidéos faites par des professionnels, ainsi que des photos et autres supports à sa disposition.

c) Déroulement de l'examen de conduite :

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

La courtoisie au volant et la conduite économique sont notées sur 1 point chacune.

E : erreur éliminatoire (franchissement d'une ligne continue, non-respect de la signalisation, l'intervention de l'inspecteur sur les commandes du véhicule).

0 : la compétence n'est **pas acquise** et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est **en cours d'acquisition** mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est **acquise**.

Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.

3 : la compétence est **correctement et régulièrement restituée**.

Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert :

L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et / ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille) ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables